

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE
MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 22
Représentés : 9
Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 8

OBJET : Budget Ville : Décision Modificative n°4

L'An deux mille dix-sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le quatorze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, E. CHAMBON, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

D. LAFON	à	JP. AUBRUN
M-E. MORIN	à	A-M MERCADIER
J. DELERIN	à	C. BIGRET
V. RADAOARISOA	à	F. GAGNARD
V. FONTAINE-BORDENAVE	à	S. BOURDET
S. LE ROUZES	à	S. CROCCI
T. NAPOLY	à	P. RIBATTO
G. MERGY	à	S. CICERONE
D. BEKIARI	à	A. SOMMIER

Absents excusés : M. FAYE, J-M. GASSELIN, C. ALVARO,

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 13 mars 2017 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2017,
Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative numéro 4 du budget principal communal 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2017 + DM	DM4	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 328 620,27	-	6 328 620,27
012	Charges de personnel	20 514 556,00	19 500,00	20 534 056,00
014	Atténuation des produits	375 065,00	-	375 065,00
65	Autres charges de gestion courante	7 656 281,00	-	7 656 281,00
Total dépenses de gestion		34 874 522,27	19 500,00	34 894 022,27
66	Charges financières	655 000,00	-	655 000,00
67	Charges exceptionnelles	31 950,00	-	31 950,00
022	Dépenses imprévues		-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement		35 561 472,27	19 500,00	35 580 972,27
023	Virement en section d'investissement	2 782 542,04	-	2 782 542,04
042	Dotations aux amortissements	916 530,63	-	916 530,63
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		3 699 072,67	-	3 699 072,67

Dépenses totales de fonctionnement	39 260 544,94	19 500,00	39 280 044,94
---	----------------------	------------------	----------------------

D002 - Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
---	---	---	---

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	39 260 544,94	19 500,00	39 280 044,94
--	----------------------	------------------	----------------------

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme La Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 21/12/17

Publication/Affichage du 21/12/17 au 21/02/2018

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services